

LE COMITÉ DE DIRECTION

By **GRUPE RH&M**

RETROUVEZ NOTRE ACTUALITÉ :
WWW.GROUPE-RHM.COM



#QVCT
#SANTÉAUTRAVAIL
#RSE



PRÉSIDENTE

LAURIANNE LE CHALONY

Chief People Officer, ECOVADIS

VICE-PRÉSIDENTS :

Éric MARTOS, DRH France, HEXAGON MANUFACTURING INTELLIGENCE

Anne-Sophie GODON, Directrice innovation, MALAKOFF HUMANIS

Nathalie LIEBERT, Directrice des Ressources Humaines, EDENRED FRANCE

Céline le MONTAGNER, Directrice des Ressources Humaines Groupe, ADISSEO

LA VIE DU CLUB

Tout au long de l'année : _____



4 ATELIERS D'ACTUALITÉ



LE CONGRÈS OBJECTIF MIEUX VIVRE EN ENTREPRISE en novembre
LA CONVENTION DIVERSITÉ & INCLUSION EN ENTREPRISE en décembre



LES TROPHÉES DU MIEUX VIVRE EN ENTREPRISE en novembre

Gardons le lien ! _____



HELP IMVE : notre système de requête entre membres

LE POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE

La vocation de l'Institut Mieux Vivre en Entreprise est de fédérer et de former les femmes et les hommes œuvrant dans le domaine du Mieux Vivre et de la Responsabilité Sociale en Entreprise. Le Mieux Vivre est une notion globale qui va bien au-delà du bien-être individuel, elle englobe la santé, la qualité de vie au travail, la formation, la sécurité, la RSE... C'est une démarche de progrès continu, d'un point de vue individuel et collectif. ●

LES MEMBRES

Exclusivement réservé aux professionnels RH, l'Institut Mieux Vivre en Entreprise s'adresse principalement aux DRH, Directeurs et responsables QVCT, Directeurs et responsables RSE, RRH... ●

PARTENAIRES OFFICIELS :



PARTENAIRES EXPERTS :



L'INSTITUT MIEUX VIVRE EN ENTREPRISE :



LES + DU CLUB :

LE CONGRES GLOBAL RH :
Invitation à l'événement majeur
du Groupe RH&M

LES DINERS DES CLUBS RH&M :
2x par an

**TOUS LES ÉVÉNEMENTS
DU GROUPE RH&M :**
des gratuités et des tarifs
préférentiels

**VOTRE ABONNEMENT
À LA REVUE RH&M :**
au tarif préférentiel de 30€ TTC
(au lieu de 45€ TTC)

NEWSLETTER DU GROUPE RH&M :
4x par an

**SUPPORTS
DE FORMATION**

ADHÉSION :

MEMBRE ACTIF
16 h soit :
4 ateliers par an

INCLUS :

- + Le Congrès Objectif Mieux Vivre en Entreprise
- + Les Trophées du Mieux Vivre en Entreprise
- + Help IMVE
- + La Convention Diversité & Inclusion
- + Les + du club

REJOIGNEZ-NOUS



BULLETIN D'ADHÉSION :

À retourner à **Clara PINTO** : clara.pinto@groupe-rhm.com par mail ou par voie postale : 35, rue Boileau - 75016 Paris

Je m'inscris à l'Institut Mieux Vivre en Entreprise :

- ☐ J'adhère au Club IMVE en tant que **membre Actif** (16h) au tarif de : 2 200 € HT (2 640 € TTC)
- ☐ Je souhaite m'abonner à la revue RH&M au tarif préférentiel de 30€ TTC (www.rh-m.com)
(je joins à mon adhésion un chèque de 30€ à l'ordre de RH&M Editions)

Nom & Prénom :

Fonction exacte : Raison sociale :

Tél. : Port. :

E-mail (merci d'écrire très lisiblement) :

Adresse : Code postal : Ville :

Règlement : Je joins impérativement (sauf procédure particulière de facturation, merci de nous contacter) un chèque de € TTC correspondant au montant de votre inscription annuelle au Club IMVE, à l'ordre du GROUPE RH&M.

Pour tout renseignement : **01 47 43 15 63**

Date : Signature & Cachet de votre société :

• **CLARA PINTO** - clara.pinto@groupe-rhm.com

• **DELPHINE LANCEL** - delphine.lancel@groupe-rhm.com

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE : Inscription / Convention de formation : Le Groupe RH&M étant agréé, votre adhésion peut être imputée sur le budget formation de votre entreprise. Une convention de formation vous sera adressée à votre demande. Les attestations de présence seront adressées à l'issue des sessions tout au long de l'année. Les membres font preuve d'assiduité lors des ateliers. Les remplacements sont admis et encouragés. Tarifs : Les membres bénéficient régulièrement de tarifs préférentiels sur l'ensemble des activités proposées par le GROUPE RH&M. Les réductions ne sont pas cumulables entre elles. Règlements : Toute inscription doit être réglée à réception de facture. L'inscription est facturée à l'entreprise-membre. Si vous souhaitez passer par un organisme collecteur (type AGEFOS, OPCA), merci de nous le faire savoir au préalable. Il vous appartient de vérifier l'imputabilité de votre formation, d'en faire la demande auprès de votre organisme avant la formation et de l'indiquer explicitement sur votre bulletin d'inscription. Si votre dossier ne nous est pas parvenu au plus tard la veille de la session, vous serez facturé de l'intégralité du coût de la formation. L'organisateur se réserve le droit de reporter les formations, de modifier le programme ou le lieu si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent. Annulations : L'annulation d'adhésion au Club doit se faire par écrit dans les 14 jours suivant la réception de la facture.